

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Le Siège

<https://www.cadre21.org/membres/7722f2a5e632d474ef854549>

Date d'obtention : 2021-10-19 17:32:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une méthode complète qui répond bien au besoin en allant à l'essentiel et surtout qui se fait rapidement. Je retiens également qu'elle se fait en équipe et que chaque personne a un rôle important à jouer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'être bien outillée et d'intervenir adéquatement. Elle me permettra également de pouvoir monter un dossier complet qui pourra aider le DPCP si celui-ci se rend jusque là.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord, à ne jamais regarder les photos et être très claire à ce sujet. Je vais faire également particulièrement attention aux émotions que vive les élèves, même s'il s'agit de la personne qui a envoyé les photos. Il s'agit d'une situation particulièrement stressante et qui peut faire vivre un lot d'émotions.